

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

PROJET DE DELIBERATION

Séance du 30 mai 2024

DCM N° 24-05-30-4

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2023 du budget principal et des budgets annexes.

Le Compte Administratif 2023 s'établit comme suit :

BUDGET PRINCIPAL				
<i>en €</i>		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Exercice 2023	174 778 283,68	190 516 527,16	+ 15 738 243,48
	Résultat antérieur reporté (002)	0,00	3 481 853,10	+ 3 481 853,10
	Résultat cumulé de fonctionnement à affecter en 2024 :			+ 19 220 096,58
Section d'investissement	Exercice 2023	61 111 441,51	41 728 761,84	- 19 382 679,67
	Résultat antérieur reporté (001)	0,00	14 962 201,35	+ 14 962 201,35
	Résultat cumulé d'investissement à reporter en 2024 :			- 4 420 478,32
	Reste à réaliser 2023 sur 2024	15 983 096,43	2 962 411,43	- 13 020 685,00
	Besoin net de la section d'investissement :			- 17 441 163,32

BUDGET ANNEXE DU CAMPING				
<i>en €</i>		Dépenses	Recettes	Solde
Section d'exploitation	Exercice 2023	292 399,57	431 387,95	+ 138 988,38
	Résultat antérieur reporté (002)	0,00	197 946,40	+ 197 946,40
	Résultat cumulé d'exploitation à affecter en 2024 :			+ 336 934,78
Section d'investissement	Exercice 2023	156 740,97	32 861,11	- 123 879,86
	Résultat antérieur reporté (001)	0,00	26 310,22	+ 26 310,22
	Résultat cumulé d'investissement à reporter en 2024 :			- 97 569,64
	Reste à réaliser 2023 sur 2024	3 227,00	0,00	- 3 227,00
	Besoin net de la section d'investissement :			- 100 796,64

BUDGET ANNEXE DES ZONES				
<i>en €</i>		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Exercice 2023	12 215 576,82	12 149 813,50	- 65 763,32
	Résultat antérieur reporté (002)	0,00	3 470 877,57	+ 3 470 877,57
	Résultat cumulé de fonctionnement à affecter en 2024 :			+ 3 405 114,25

Section d'investissement	Exercice 2023	12 387 265,35	12 786 916,33	+ 399 650,98
	Résultat antérieur reporté (001)	2 474 515,00	0,00	- 2 474 515,00
	Résultat cumulé d'investissement à reporter en 2024 :			- 2 074 864,02
	Reste à réaliser 2023 sur 2024	0,00	780 000,00	+ 780 000,00
	Besoin net de la section d'investissement :			- 1 294 864,02

Après constatation du résultat de fonctionnement pour le budget principal et les budgets annexes, l'assemblée délibérante doit affecter tout ou partie de ce résultat à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

Concernant le Budget Annexe des Zones, soumis au régime spécifique et obligatoire de la comptabilité de stocks, il n'est pas nécessaire d'affecter le résultat de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, puisque ce besoin ne résulte que du décalage temporel entre la réalisation des aménagements et la cession des terrains.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances et des Ressources entendue,

VU les Instructions Budgétaires M57 et M4 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-5 et suivants ;

VU la délibération du 30 mai 2024 relative au Compte Administratif 2023 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement du **Budget Principal** comme suit :

Report à nouveau en section d'investissement (001)	- 4 420 478,32
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068)	+ 17 441 163,32
Report à nouveau en section de fonctionnement (002)	+ 1 778 933,26

- **D'AFFECTER** le résultat d'exploitation du **Budget Annexe du Camping** comme suit :

Report à nouveau en section d'investissement (001)	- 97 569,64
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068)	+ 100 796,64
Report à nouveau en section d'exploitation (002)	+ 236 138,14

- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement du **Budget Annexe des Zones** comme suit :

Report à nouveau en section d'investissement (001)	- 2 074 864,02
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068)	0,00
Report à nouveau en section d'exploitation (002)	+ 3 405 114,25

Service à l'origine de la DCM : Prospective et pilotage budgétaires
Commissions :
Référence nomenclature «ACTES» : 7.1 Decisions budgetaires